ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-31

ÇA REMONTE

Voici que le change se met à remonter, maintenant. C'est encore une fois la faute de la presse, qui a trop parlé. Qu'avait-elle besoin d'aller se mêler de ça ! Les choses se seraient si bien passées, si la baisse du change avait pu continuer un petit moment. Le franc ne valait plus que douze, puis dix, puis huit, puis six, quatre, trois, deux sous ; un sou même, bientôt, et puis, peut-être, rien du tout.

Au train où ça dégringolait, on en serait vite arrivé là. Mais personne ne s'en est aperçu. On voulait que le franc valût un franc, comme s'il n'avait pas eu assez longtemps la même valeur monotone. Et dire que les journaux socialistes eux-mêmes, comme de vulgaires capitalistes, ont été assez réactionnaires pour réclamer, à cor et à cris, l'ancien état de choses en ce qui concerne le franc.

Mais ce n'est, de leur part, que de la naïveté. Suivez mon raisonnement, ô économistes distingués :

Si les francs n'avaient plus rien valu, les louis n'auraient rien valu non plus, les millions pas davantage, les milliards de même ; ainsi, plus de fortunes, ainsi plus de finances, ainsi plus de vols, ni de crimes, ni de guerre, ni de luttes politiques ! Pour une fois, tous les hommes eussent été d'accord ! Plus besoin d'épargner, plus besoin de travailler, plus besoin d'argent, puisque l'argent n'existant plus.

Il est vrai qu'il aurait fallu quand même faire du pain. Oui. Et puis des vêtements. Et puis des maisons.

A moins de redevenir végétariens et de bouffer de l'herbe (les bêtes elles-mêmes, qui sont des bêtes, n'en meurent pas) ; de s'habiller à la manière de nos aïeux vénérés, Adam et Eve, costume unique, ne variant que selon le sexe, et encore ! Et puis, enfin, de coucher sous les ponts, ce qui n'est pas plus malin que de coucher dans les plumes...

Voilà quelles commodités nous réservait, à nous, Français, le retour à zéro du prix du franc.

Sans compter qu'à l'étranger on ne s'en serait pas porté plus mal : c'est du moins ça que me dit mon oncle d'Amérique !

MAXIME ROBERT.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 6 heures et demie, sous la présidence de M. Wattremez, premier adjoint.

Il a procédé à la résolution des questions suivantes :

Secrétaire : M. Polydore Vermeulen.

NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Première commission (Bâtiments, Voirie, Promenades et Jardins). — Watremez Henri, De Brabander Charles, Dujardin Achille, Kimpe Henri, Mangin Charles, Lorthiois Emile, Hiltrop Arthur, Nys Paul, Bardiaux Jules, Olivier Joseph, Desurmont Victor Delmoët Hector.

Deuxième commission (Finances, Octroi, Contributions et Taxes diverses, pesage et mesurage, droits de place, foires, halles et marchés). — De Brabander Charles, Dupré Léandre, Olivier Joseph, Corbeau Henri, Lorthiois Emile, Vanherpe Fleuris, Verbeurgt Henri, Delattre Adolphe, Vermeulen Polydore, Roussel Julien, Callens Emile, Bataille Charles.

Troisième commision (Instruction publique, caisse des écoles, sanatoria, cantines scolaires, beaux arts, musique, théâtres, assainissement, hygiène, salubrité, bains publics, école de natation). — Dupré Léandre, Thérin Henri, Verstraete Camille, Lefebvre Henri, Morel Aimé, Vanherpe Fleuris, Verbeurgt Henri, Lorthiois Emile, Bardiaux Jules, Delattre Adolphe, Dhont Georges, Callens Emile.

Quatrième commission (Etat-Civil, fêtes publiques, Sapeurs-pompiers, pompes funèbres, cimetière). — Thérin Henri, Decock Emile, Morel Aimé, Hiltrop Arthur, Verbeurgt Henri, Leman César, Marthé Alfred, Bourgois Henri, Kimpe Henri, Callens Emile, Roger Pierre, Bataille Charles.

Cinquième commission (éclairage public, tramways, eaux, épuration des eaux de l'Espierre, contentieux, ébouage, inspection sanitaire, abattoir). — Decock Emile, Sory Kléber, Dujardin Achille, Kimpe Henri, Mangin Charles, Nys paul, Bardiaux Jules, Olivier Joseph, Dhont Georges, Denève Théophile, Delmoëte Hector.

Sixième commission (assistance publique, établissements charitables, Mont-de-Piété, crèches, retraites ouvrières). — Sory Kléber, Watremez Henri, Mangin Charles, Dumont Louis, Vanherpe Fleuris, Nys Paul, Verstraete Camille, Desurmont Victor, Bourgois Henri, Marthé Alfred, Delforge Alfred, Denève Théophile.

Caisse des retraites des employés de la ville. — Watremez Henri, De Brabander Charles, Decock Emile.

Eaux et épuration des eaux de l'Espierre. — Decock Emile, Vermeulen Polydore, Lorthiois Emile.

Commission municipale scolaire et caisse des écoles. — Lombart Avit, Hespel Henri, Doise Gustave, Dansette Georges, Véran Marius, Desmarelz Juvénal, Gerreth Fernand, Gravelle Philippe, Mesdagt Gustave, Bataille Maurice, Chevalier Albert, Hirsch Max.

Statistique agricole (commission municipale). — M. Dujardin Achille.

Sanatorium du Nord (commission de surveillance). — Dupré Léandre, Thérin Henri, Vermeulen Polydore, Dhont Georges, Olivier Joseph, Lorthiois Emile, Leman César, Delmoëte Hector, Nys Paul, Bourgois Henri, Marthé Alfred, Mangin Charles.

Ecole pratique de commerce et d'industrie (conseil de perfectionnement). — Bataille Maurice, Lemaître Edouard, Cornet Jules, Huisman Samuel, Desplanque Jules, Delachapelle Robert, Desmaretz Juvénal, Kimpe Victor.

Ecole pratique commerciale, industrielle et ménagère de jeunes filles (conseil de perfectionnement). — Dupré Léandre, Thérin Henri, L. Delpire, Delbarre Arthur, A. Gahide, Delachapelle Robert, Nicolle, Mme Couthier-Suvelier.

Legs Boucher de Perthes (commission). — Sory Kléber, Desplanque Jules, Nys Paul, Lorthiois Emile, Olivier Joseph.

Commission administrative des Hospices. — Sory Kléber, Vanherpe Fleuris.

Commission administrative du Bureau de Bienfaisance. — Dumont Louis, Roussel Julien.

Commission administrative du Mont-de-Piété. — Dujardin Achille, Verbeurgt Henri.

ELECTIONS CANTONALES DU 14 DECEMBRE

Vote des réfugiés

Le dépouillement des votes des réfugiés des cantons de Roubaix-Est, Roubaix-Ouest, et Roubaix-Nord, se fera publiquement jeudi matin, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, dans la salle Pierre de Roubaix.

Les opérations, auxquelles prendront part MM. les présidents des bureaux de vote des trois cantons de Roubaix, commenceront à 9 heures.

La proclamation des résultats définitifs des élections aura lieu aussitôt après.

ON ARRETE UNE RECELEUSE

En vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 18 avril 1919, qui l'a condamnée à trois mois de prison pour recel, le service de la Sûreté a arrêté, hier matin, la nommée Madeleine Rogé, âgée de 20 ans, rattacheuse, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Decrême, 5.

Elle sera déférée au Parquet de Lille.

UN VOL A L'USINE

Un vol a été commis, durant la nuit du 15 au 16, dans l'usine de Motte frères et Porisse, rue des Longues-Huées, au préjudice de M. Oscar Rifflard, mécanicien, rue de Bapaume, 71, à Croix. Les objets volés sont : une veste en toile bleue, un pied à coulisse, un mètre en cuivre, le tout pouvant valoir 50 fr.

Des recherches sont ordonnées.

MARIAGES D'INDIGENTS

Ce service qui fonctionne comme par le passé à la Mairie (Bureau de l'Etat-Civil), est chargé de faire revenir toutes les pièces nécessaires aux mariages des indigents ; de faire toutes les démarches pour la délivrance des certificats d'indigence.

Il fonctionne tous les jours pendant les heures d'ouverture du bureau de l'Etat-Civil, ainsi que le mercredi de 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2 du soir, et le dimanche de 10 heures à midi.

LA CHASSE AUX CHIENS

Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés que, conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, la fourrière à chiens circulera dans les rues de la ville à partir de lundi 23 décembre courant.

OUVRIERS JARDINIERS ET HORTICULTEURS DE ROUBAIX ET ENVIRONS

sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 19 décembre, à 19 heures, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour très important.

Sociétés Diverses

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi, 20 décembre, à 19 heures 15, répétition générale au siège de la Société, Café E. Dupus, 41, rue du Chemin-de-Fer. Réunion de la Commission à 18 h. 30. Instructions pour le banquet du 21 décembre.

TOURCOING

ELECTIONS CANTONALES

Dépouillement des votes de réfugiés. — Proclamation des résultats généraux des élections.

Les électeurs des trois Cantons de Tourcoing sont informés que le dépouillement des votes des réfugiés sera effectué à la Mairie (1er bureau de vote, salle de la Rotonde), aujourd'hui jeudi, à 14 heures.

A l'issue de ce dépouillement, les résultats généraux des opérations électorales du 14 décembre seront proclamés.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement place Sébastopol. — Un litre par personne pour 1 fr. 60, jeudi 18 décembre.

Secteur 13, cartes grises, numéros pairs, de 8 h. à 9 h. ; numéros impairs, de 9 h. à 10 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 10 h. à 11 h. ; impairs, de 11 h. à 12 h.

Secteur 1. — Cartes grises, numéros pairs, de 2 h. à 3 h. ; impairs, de 3 h. à 4 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 4 h. à 5 h. ; impairs, de 5 h. à 6 heures.

RAGE CANINE

Une importante et inquiétante recrudescence de rage canine est actuellement signalée en France ; notre région est menacée, à brève échéance, de cette épidémie, si des mesures énergiques ne sont pas prises pour enrayer ses progrès.

En conséquence, il est rappelé à la population qu'aux termes des arrêtés municipaux des 8 août et 9 octobre 1912, qui sont toujours en vigueur, la divagation des chiens est interdite à Tourcoing d'une manière permanente.

Les chiens doivent être muselés ou tenus en laisse.

Les possesseurs de chiens qui ne se conformeraient pas aux prescriptions de ces arrêtés s'exposent à des poursuites.

THEATRE MUNICIPAL

(Direction : A. Snatars)

Aujourd'hui jeudi, 18 décembre, représentation de : « LA COCARDE DE MIMI PINSON », opérette en 3 actes de Goublier fils. Ballet Alsacien dansé par Mme Bianca-Dubois, maîtresse de Ballet, et Mlle Lucette, 1re danseuse du corps de ballet.

La représentation commencera à 20 heures.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Alexis Dutruys, rue Beau-Laurier, 8. — Gabrielle Turck, rue de Jourdan, 29. — Nelly Vandendriessche, rue Ach.-Testelin, 1. — Jean Fastré, rue de Roncq 243. — Nelly Lefeau, rue du Maréchal-Brune, 56. — Marie Lamsacre, rue Desaix, 2. — Anne Castelain, rue de Gand, 406. — Paul Vandevenne, rue du Clinquet, 20. — Emile Leroeye, quai des Mariniers, 10. — Aline Duthilly, rue Racine, 9. — Gérard Dhuyvettere, rue Général-Dampierre, 138.

Décès. — Vancoillie, 31 ans, ouvrier agricole, rue Nationale, 122, Bondues. — Mort-né, 1. — Louis Desmettre, 75 ans, rentier, rue de la Croix-Rouge, 123. — François Houzet, 76 ans, contremaître, rue de Bouvines, 95.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

UNE USINE FERME SES PORTES

Par suite du manque d'énergie électrique l'établissement de MM. Hannart frères, a dû fermer.

LILLE

La Demande d'Annulation DES Elections Municipales de Lille

LE DOSSIER DE L'UNION REPUBLICAINE EST AUSSI VIDE QUE LE COFFRE-FORT DE THERESE HUMBERT. — UNE NOTE DE Me MOITHY AU CONSEIL de PREFECTURE

Les candidats de la liste d'Union républicaine ont adressé au Conseil de Préfecture du Nord, par l'entremise de M. Brackers-d'Hugo, exadjoint, une demande en annulation des élections municipales de Lille.

Les raisons alléguées par les candidats blackboulés seraient que le Parti Socialiste aurait fait inscrire un certain nombre d'électeurs omis sur les listes électorales et n'ayant pas qualité pour y figurer.

Quand on se reporte aux incidents et aux fraudes qui eurent, il y a cinq ans, leur épilogue devant le tribunal correctionnel de Lille, on ne peut pas manquer de trouver que ces messieurs de l'Union républicaine bénéficiaires de ces tripatouillages, vont un peu fort.

C'est d'ailleurs ce que le citoyen Moithy, adjoint au maire de Lille, leur fait savoir par la note suivante, qu'il a adressée au président du Conseil de Préfecture :

« Le soussigné, Gaston MOITHY, avocat, 43, rue des Arts, adjoint au maire de la ville de Lille, agissant au nom des conseillers municipaux, élus tant au premier qu'au second tour et en sa qualité d'élu.

A l'honneur d'exposer ce qui suit à MM. les Président et membres du Conseil de Préfecture en réponse à la protestation des sieurs Brackers d'Hugo et consorts contre les opérations électorales municipales de Lille.

Après avoir pris connaissance, au greffe, du dossier, la voix de leurs journaux et de leurs conseillers, j'ai constaté qu'en dehors de la dite protestation ce dossier ne contenait rien. En sorte que nous nous trouvons en présence d'allégations vagues ne reposant sur aucun fait établi, ni sur aucune preuve.

Les protestataires invoquent la notoriété — chose qui ne présente aucune valeur en justice — pour affirmer qu'un grand nombre d'électeurs n'étaient pas inscrits en 1914. Cette notoriété continue à cacher ce que le juge d'instruction n'a pu découvrir en 1914, mais ne peut être d'aucun effet sur la validité des élections contestées.

Nous nous bornerons donc à répondre que les inscriptions incriminées ont été obtenues par des décisions du juge de paix que l'autorité de la chose jugée interdit de contester.

Au surplus, les protestataires sont très malvenus à invoquer ces motifs pour accuser à tort et menacer : alors que le nombre des électeurs inscrits sur l'intervention du Comité socialiste n'atteint pas cent, il nous sera très aisé d'établir que tant par juridiques que par les services dévoués de l'administration municipale les protestataires ont obtenu de 1.200 à 1.300 jugements, dont plus de 1.000 entre le premier et le deuxième tour.

Le fait que la plupart de ces électeurs ainsi inscrits ont voté pour les élus actuels n'étant pas une cause de nullité des opérations électorales, le soussigné a l'honneur de demander qu'il plaise au Conseil de Préfecture de rejeter comme mal fondée la protestation dont il s'agit, et déclare se réserver le droit de présenter ou faire présenter des observations orales à la séance publique ».

Profond respect.

Gaston MOITHY,
Avocat,
Adjoint au Maire de la Ville de Lille.

Les votes des réfugiés

LA MAIRIE A REÇU ONZE PLIS JUSQU'A PRÉSENT

Dans le courant des journées des 16 et 17 décembre, la mairie a reçu 1 pli venant de la mairie de Valenciennes, 1 de la préfecture de la Somme, 1 adressé directement au service et 8 venant de la préfecture du Nord. Ces plis contiennent les votes des réfugiés pour les élections cantonales.

Ces documents ont été mis sous scellés par M. Lamour, commissaire de police. Ils seront dépouillés jeudi 18 décembre, à 9 heures, et les résultats, tant pour les conseillers généraux que pour les conseillers d'arrondissement, seront proclamés à 18 heures.

« L'Ameublement » proteste contre la Taxe de Luxe

« NOUS NE L'APPLIQUERONS PAS », DIT SA CHAMBRE SYNDICALE, QUI INVITE LES SYNDICATS ET LES SINISTRES A L'IMITER.

La Chambre syndicale de l'Ameublement de Lille, Roubaix, Tourcoing, nous communique la protestation suivante contre l'application de la Taxe de Luxe dont nous parlons d'autre part :

« Le commerce, la petite industrie, et généralement les classes laborieuses du Nord en sont encore à attendre depuis quinze mois que l'Etat tienne ses promesses en leur remboursant leurs pertes.

Pour les aider à prendre patience, l'Etat leur envoie la taxe sur les établissements et sur les objets de luxe.

Oui, cette taxe, inventée pour frapper le luxe des pays enrichis par la guerre, l'Etat central ne trouve rien de mieux que de l'ajouter aux difficultés contre lesquelles se débattent les petits sinistrés de notre région pour reconstituer leur mobilier, leur intérieur, leur vestiaire et leurs affaires.

C'est le Noël du Gouvernement pour notre malheureux pays, auquel il ne pense jamais que lorsqu'il croit trouver une occasion de le rançonner.

Pour apprécier comme il convient le caractère inqualifiable de cette tentative d'exaction, il suffirait de constater que le tableau des objets soumis à la taxe, annexé à la loi du 22 mars 1918, a été dressé sur la base des prix normaux d'il y a près de deux ans ; que ces prix ont considérablement augmenté depuis ; et que, par conséquent, la dite taxe de luxe frapperait aujourd'hui à peu près tous les objets de première nécessité qui ne sont pas de la camelote de dernier ordre.

Seraient frappés comme objets de luxe :

La chambre à coucher d'employé ou d'ouvrier, à partir de 1.500 francs ;

La chaussure d'homme, à partir de 50 francs ;

La chaussure de femme à partir de 40 francs ;

Le complet veston à partir de 175 francs ;

Articles d'ameublements et accessoires, à partir de 10 francs ;

Le chapeau, à partir de 20 francs ;

Accessoires de vêtements pour hommes et femmes, à partir de 10 francs.

Mais pourquoi discuter les détails d'une mesure que nous ne reconnaissons pas à l'Etat le droit d'appliquer dans le Nord dévasté, et non encore reconstitué.

L'Etat est notre débiteur.

Ces messieurs des Pouvoirs publics oublient trop tôt et trop facilement qu'ils nous ont laissés pendant cinq ans dans une situation plutôt anormale. Il est fâcheux qu'ils nous obligent à le rappeler à leur patriotisme.

Au mois d'octobre dernier, un journal de Lille exprimait l'opinion suivante :

« Nos populations ont subi des dommages chiffrés à 75 milliards. Aussi longtemps qu'elles ne seront pas payées, et qu'elles n'auront pas rétabli leurs moyens de travail, elles ne pourront venir en aide au Trésor ».

Aujourd'hui, un autre journal de Lille nous exhorte à l'entente pour une résistance efficace.

Eh bien ! rapprochons ces deux idées, et le terrain d'union est tout trouvé.

Dès aujourd'hui, nous y prenons place, et nous invitons les autres Syndicats et tous les sinistrés de la classe laborieuse à nous y rejoindre.

Nous n'appliquerons pas la taxe de luxe !

Le Président de la Chambre syndicale
de l'Ameublement de Lille, R. T.,
G. WIART.

Un cadavre flottait à la surface des eaux

C'EST CELUI D'UN TOURQUENNOIS

Dans la matinée d'hier, vers neuf heures, deux personnes, MM. Alexandre Jeanssens, 43 ans, charretier, quai Vauban, cour St-Pierre, 20, et Léon Waeys, 37 ans, charretier, 87, rue Sainte-Catherine, qui se trouvaient quai de la Haute-Deûle, aperçurent le corps d'un homme flottant à la surface des eaux du canal.

Après avoir retiré le cadavre de l'eau, ils le déposèrent sur la berge et avertirent la police. Un agent ayant fouillé dans les vêtements du noyé, en retira une somme de 32 fr. 50, ainsi que divers papiers, et deux plaques d'identité militaires, au nom de Henri Nolf, classe 1890, recrutement de Lille.

D'après l'enquête, on se trouverait bien en présence du corps de Nolf, qui demeurait à Tourcoing, place des Phalempins.

Un docteur, appelé à constater le décès, a déclaré que l'immersion remonterait à environ un mois. La famille du défunt a été prévenue.

On ignore encore dans quelles circonstances Nolf est tombé dans le canal et s'y est noyé.

UNE DELAISSEE JOUA DU COUTEAU

Mercredi vers 6 heures et demie du soir, à l'estaminet portant le numéro 106, de la rue Léon-Gambetta, une dispute éclata après boire, entre Charles Lefèvre, 35 ans, maquignon, 8, rue Moillet, et son ex-concubine, Louise Devos, 43 ans, allée de la Vieille-Aventure, 30. Cette dernière, à bout d'arguments, porta à son examant un coup de couteau qui l'atteignit à la lèvre inférieure, lui faisant une blessure sans gravité. Lefèvre a refusé de porter plainte. Il regagna son domicile après un pansement sommaire.

SINGULIER EPILOGUE D'UN SINGULIER ATTENTAT

Nous avons relaté en temps opportun l'attentat spécial auquel se livra un sieur De Taye sur la personne de sa belle-mère habitant rue de Gand.

Arrêté et déféré au Parquet, le coupable déclara qu'il n'y avait pas eu attentat et fournit à ce sujet, au juge d'instruction chargé de l'affaire, des explications telles que le magistrat vient de conclure par un non-lieu en faveur de l'inculpé.

Néanmoins, De Taye, qui fut trouvé porteur d'un pistolet automatique appartenant à l'armée sera poursuivi pour détention et port d'arme de guerre.

PETITES NOUVELLES

ILS EMBARRASSAIENT LA VOIE PUBLIQUE. — Les sieurs Georges Déchin, 40 ans, demeurant 36, rue Mexico, et Bruco Decoisne, 55 ans, rue Mélantois, ont récolté chacun une contravention pour embarras de la voie publique par suite du stationnement prolongé de leurs voitures à proximité des Halles.

UN PICK-POCKET EST PINCE. — Le service de la Sûreté a mis hier la main au collet du sieur Charles Gaillard, 48 ans, colporteur, 10, rue des Bateliers, qui avait volé un portefeuille contenant 80 francs, au préjudice de Mme Carouille, demeurant 10, rue du Buisson. Ce pick-pocket, qui opéra au domicile de sa victime, a été déféré au Parquet.

NE JOUEZ PAS DANS LA RUE. — Plusieurs enfants se rendant en classe jouaient en cours de route. Le mauvais état de la chaussée fit que l'un des bambins, le jeune Raymond Alais, 11 ans et demi, demeurant 124, rue Faidherbe, fit une chute brutale et se fractura la jambe droite. Le petit blessé a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Un obus a éclaté au dépot de Salomé

CETTE EXPLOSION A FAIT SIX VICTIMES : TROIS MORTS ET TROIS BLESSES

Mardi, vers onze heures du matin, les artificiers de La Bassée, accompagnés de P. G. boches étaient occupés à la récupération des munitions, au lieudit « La Fontaine », à Salomé.

Un sergent qui dirigeait les opérations, ayant voulu dévisser la fusée d'un obus, celui-ci explosa. Le sous-officier fut tué sur le coup, ainsi que deux P. G. qui se trouvaient à ses côtés. Un civil, M. Adrien Briot, 26 ans, fut blessé à la cuisse gauche, et deux autres P. G. boches reçurent des éclats de l'engin, l'un au genou qui fut brisé, l'autre au bras.

Les blessés, dont l'état n'est pas grave, furent immédiatement transportés au dispensaire de la Croix-Rouge, Grande-Place, à La Bassée, où M. le docteur Saeleux leur prodigua ses soins. Ils furent ensuite dirigés sur l'Hôpital-Militaire de Lille où ils sont entrés en traitement.

Exigez la Signature G. Boyer

EAU des CARMES BOYER

Refusez les Imitations

SYNDICAT DES OUVRIERS LITHOGRAPHES, PAPETIERS, CARTONNIERS ET PARTIE SIMILAIRE DE LILLE ET ENVIRONS. — L'assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche, 21 décembre, à 10 heures très précises du matin, salle du Tivoli, 28, rue de Fives.

L'importance de l'ordre du jour fait un devoir à tous d'être présent.

Léon DUFLOT,
Secrétaire général.

— Le Comité syndical se réunira jeudi soir, à 18 heures 30, à la Bourse du Travail. Les délégués d'ateliers sont priés de passer à la même heure.

DANS LA METALLURGIE

Réunion de tous les chauffeurs, mécaniciens et manœuvres travaillant pour les T. M., et dans les parcs de réparations des autos occupés pour la Reconstitution, le jeudi 18 décembre 1919, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186.

SECTION DE LA FONDERIE, MODELAGE ET PARTIES SIMILAIRES. — Assemblée générale de la section, le dimanche 21 décembre 1919, à 9 heures 30 du matin, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

SECTION DES TOLIERS, CHAUDRONNIERS, FERBLANTIERS, MONTEURS DE CHARPENTE METALLIQUE, ETC. — Vendredi 19 décembre 1919, à 7 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186, assemblée générale.

SYNDICAT DES MARCHANDS FORAINS. — Grande réunion, vendredi 19 décembre, à 5 heures du soir, salle de l'Union de Lille.

Ordre du jour : Compte rendu de la délégation et mesures à prendre pour le 1er janvier 1920, date où sera mis en application le nouveau tarif des droits de place.

PARTI SOCIALISTE

FEDERATION DU NORD (S. F. I. O.)

Avis aux Sections

En raison des difficultés qu'éprouve la Commission administrative à faire face aux dépenses qu'entraîne la propagande, c'est pour elle une nécessité absolue d'augmenter les ressources fédérales. Aussi a-t-elle décidé de proposer au prochain Congrès de porter à un franc le prix de la carte.

Les sections sont donc avisées que, si elles veulent recevoir des cartes pour 1920 avant la tenue du Congrès, elles ont à les payer à la commande et à les faire payer aux adhérents à raison de un franc, soit une augmentation de 0.50. Dans le cas où le Congrès ne ratifierait pas la proposition, le trop perçu serait aussitôt remis aux Sections par les soins de la Trésorerie.

Pour la Commission Administrative et par ordre :

Le Bureau :
G. DELORY, J.-B. LEBAS, F. LOUIS.

LA HERNIE

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos Lectrices atteints de **Hernies, Efforts, Descentes** et affections similaires que le grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE**, est actuellement de passage dans notre région.

Ceux qui veulent obtenir le soulagement de leurs infirmités doivent rendre visite au renommé Praticien qui recevra de 9 h. à 4 h. en faisant profiter chacun des bons conseils de sa haute compétence professionnelle à :

Tourcoing, jeudi 18 décembre, Hôtel Terminus (Buffet de la Gare).
LILLE, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21, Hôtel de la Paix, 46, rue de Paris.
Saint-Amand-les-Eaux, lundi 22, Hôtel Hurtrez.
Valenciennes, mardi 23, Hôtel Saint-Jacques (place Saint-Jean).
Cambrai, mercredi 24, Hôtel du Mouton-Blanc.
Denain, jeudi 25, Hôtel du Commerce.
Maubeuge, vendredi 26, Hôtel de l'Univers.
Le Cateau, vendredi 27, Hôtel du Mouton-Blanc.
Avesnes, dimanche 28, Hôtel du Grand-St-Pierre.
Fourmies, lundi 29, Hôtel Jean Brognet (en face la Gare).

Ceintures perfectionnées et appareils **CLAVERIE** contre les **Maladies de matrice, Déplacements des organes, Rein mobile, Ptose, Obésité.**

Corsets réformateurs dissimulant toutes les difformités.

A. CLAVERIE, Spécialiste breveté, 234, Faubourg Saint-Martin — PARIS.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Un Zouzou du désert, N 2750. — Il ne pourrait réclamer cet avantage que s'il avait fait sa soumission devant un consul de France.

Un ouvrier honnête. — 1. Nous ne pensons que vous auriez le dernier mot. La compagnie n'est pas forcée de vous reprendre. — 2. Non.

No 400. P. C. — 1. Aucun rappel n'est possible pour les secours de chômage pendant l'occupation. — 2. Adressez une réclamation au préfet (réfugiés, 2, rue Saint-Bernard, à Lille).

Ravengar. — Votre demande aurait dû être faite avant le 23 octobre 1919. Il est maintenant trop tard.

Un enfant désobéissant, 864. — 1. Oui, faites une demande à la mairie dans le 6e mois de votre grossesse. — 2. Non. — 3. Oui, si vous restez tutrice de l'enfant.

Jojo n'est pas content, P. L. — Nous ne pouvons que vous conseiller de demander à l'administration des postes si le mandat dont il s'agit a été payé. Vous pourriez ensuite déposer une plainte en abus de confiance entre les mains du procureur de la République, si l'intention frauduleuse se confirme à la suite des renseignements recueillis.

Une mère éprouvée. — Faites une déclaration, au greffe de la Commission cantonale, au nom des enfants. — 2. Nous ne le pensons pas ; rien n'est prévu à cet égard.

L. P., No 3 à Marie. — Les intérêts ne peuvent commencer à courir qu'à dater de la remise effective des titres ou d'une mise en demeure. En l'espèce, il ne nous paraît pas y avoir lieu à paiement d'intérêts aux héritiers. En cas de contestation, il serait bon de voir un notaire.

J'ai le temps, 1234. — La personne qui se trouve dans votre immeuble n'y est entrée qu'en vertu d'une simple tolérance de votre part. Nous sommes persuadés que le juge de paix la fera expulser si elle ne s'exécute pas de bonne grâce.

C. D., 119. — 1. Ces titres ne sont pas encore cotés, mais l'établissement bien que non encore réouvert existe toujours. — 2. 31 mars 1919.

A. D. — Vous pouvez conserver le bénéfice de votre pension toute votre vie (800 francs plus 300 francs = 1.100 francs).

Nanard pas content, No 27. — Vous avez droit à l'indemnité de démobilisation. Ecrivez au général commandant la 1re région, 14, rue Négrier, à Lille.

Mademoiselle Robert, No 12. — 1. Oui, écrivez à l'Inspecteur de l'Assistance publique, 95, rue d'Esquermes, à Lille. — 2. Aucun rappel.

Un prisonnier de Friedrischfeld, J. J. L. P. — Vous devez payer puisqu'il s'agit d'une location postérieure au 4 août 1914.

R. Un lecteur du « Réveil », M. P., No 12. — 1. Vous devez payer depuis qu'a pris fin l'occupation. — 2. La loi du 24 juin 1919 sur les réparations aux victimes civiles n'est pas applicable lorsque l'accident a été causé par l'imprudence de la victime.

S. S. Un ancien poilu ignorant. — Votre femme ne peut prétendre à l'allocation militaire pendant les six mois qui suivent votre démobilisation. Votre sœur ne pourrait bénéficier de ce secours si vous n'étiez pas son soutien. Au surplus il est trop tard maintenant pour réclamer.

Un ancien 31e. — Les hommes appartenant à ces unités avaient droit aux primes de 15 ou 20 francs suivant leur affectation. C'est ce renseignement qu'il faudrait connaître.

L. E. J. — 1. Non. — 2. Vous devez les intérêts échus pendant toute la durée de la guerre, mais la Commission arbitrale pourra vous accorder des délais.

Un ancien combattant du 151e. — Vous ne pouvez prétendre qu'à la délivrance des objets personnels et de l'argent de poche qu'il possédait au moment de son décès.

Boit sans soif, 148, C. C. D. — Vous ne pouvez prétendre à aucun rappel des secours de l'espèce.

Comment dissoudre l'acide urique

Les effets pernicieux produits sur l'organisme par la présence d'excès d'acide urique dans le sang sont très connus. Elle se manifeste d'abord par des urines troubles avec dépôt rougeâtre, douleurs dans le bas du dos, lumbago et, si l'acide urique n'est pas chassé rapidement, il se dépose dans les jointures, les articulations et les muscles, causant les souffrances aiguës du rhumatisme, goutte, gravelle, de la pierre, sciatique et un affaiblissement général.

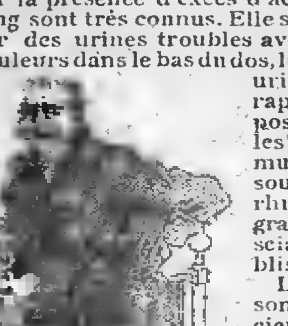

Les Pilules Foster sont un remède précieux pour empêcher la formation des cristaux d'acide urique et l'éliminer du sang, dissous avec les urines. Elles nettoient l'appareil urinaire, cicatrisent ses tissus délicats irrités ou enflammés par la présence de ces poisons du sang. Si vous voulez obtenir un résultat parfait, il est utile de suivre aussi un régime qui ne favorise pas la production de l'acide urique. Les viandes blanches, pas d'abats, les légumes frais, l'eau pure comme boisson, la marche, la vie au grand air et un travail modéré sont le meilleur adjuvant des Pilules Foster. Elles n'ont pas d'action sur l'estomac et les intestins, par conséquent n'échauffent pas et ne constipent pas. Leur rôle est de nettoyer les reins et la vessie et de laver le sang des résidus qui l'empoisonnent.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 20 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17.

Pierrot, Pierrette, 333. — Vous devez toucher en tout 1600 francs. De cette somme on doit déduire les 343 francs, montant des carnets qui vous ont déjà été payés. — 2. Le montant du secours pour les pupilles de la Nation varie suivant les départements. — 3. Pour l'assistance aux familles nombreuses, écrivez au préfet, à Arras. — 4. Vous avez droit à la prime d'allaitement depuis la naissance de l'enfant. Ecrivez au préfet. La prime est accordée pour 12 mois à raison de 15 fr. par mois.

La dame en noir, 87. 6. — 1. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles de votre mari. — 2. Vous devrez partager cette indemnité avec les autres héritiers de votre mère.

Vive la Justice, F. B. — 1. Vous ne deviez pas payer les intérêts des intérêts. — 2. S'il y a un mineur, il faudra une vente à la barre du tribunal, ce qui occasionnera de grands frais.

Apprenez rapidement vous la STENO-DACTYLO

Demandez le Programme gratuit des Etablissements JAMET-BUFFEREAU 78bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

Classe 1920, M. G. — Ecrivez au commandant du bureau de recrutement dont vous dépendez pour faire régulariser votre situation.

1427, J. A. 1872. — Vous paraissez pouvoir reprendre la libre disposition de votre immeuble, si votre beau-frère l'a abandonné. — 2. Si le propriétaire ne vous a pas donné congé, votre maison doit toujours rester à votre disposition et vous pourrez demander la prorogation, à moins que vous n'ayez fait part de votre intention de résilier la location.

CHIRURGIEN - DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Maurice JACQUELINE

de l'Ecole Dentaire de Paris,

de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures

AU QUESNOY 41, rue Thiers, 41, les Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi.

A BAVAY, Grande-Place, le Mercredi

A BERLAIMONT, place du Marché

Ancien Café de la Place, le JEUDI.

Une veuve ennuyée, No 154, 145. — Votre pension sera également portée à 800 francs avec effet du 31 mars 1919. Ecrivez au sous-intendant militaire à Arras.

Joseph trahi par ses frères. — 1. Oui, si ce testament n'a pas été annulé par un autre testament plus récent. — 2. Le bail est résilié d'office puisque le locataire est décédé. Le nouveau locataire pourra réclamer, concurremment avec le propriétaire, les indemnités de dommages de guerre pour remise en culture. Le montant des sommes qui revient à chacune des deux parties variera suivant l'état dans lequel se trouvaient les terres au lendemain de l'invasion. — 3. Le solde des indemnités de dommages de guerre n'est pas encore payable pour le moment.

Un basilicot qui veut son droit. — Pour l'avance, adressez une nouvelle demande au sous-préfet de Béthune en rappelant la somme déjà touchée. — 2. Pour les secours, écrivez au préfet, à Arras, en indiquant vos charges de famille et le montant exact de vos ressources.

Une belle-mère enragée, L. H. — 1. Oui, à condition d'avoir fait la demande avant le 23 octobre dernier. — 2. Oui, sous la même réserve.

Sulzrac Nouneu. — 1. Oui. — 2. Ecrivez à M. Macarez, directeur de la Société tiers mandataire, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

LE PLUS SUR DES PLACEMENTS

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ?

Rien de plus simple. Vous effectuez le plus rémunérateur des placements sûrs, en achetant des **BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.**

Voici à quel prix on peut obtenir immédiatement ces titres :

PRIX NET DES BONS de la DÉFENSE NATIONALE

MONTANT DES BONS à l'échéance	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
5 25	—	—	—	5 »
21 »	—	—	—	20 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	950 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9 500 »

On trouve des **BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE** partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Agents de Change, Banque de France et ses succursales, Sociétés de Crédit et leurs succursales, dans toutes les Banques et chez les Notaires.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

DANS LA BOULANGERIE

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

« A Monsieur Marcel Baelde, le dévoué Secrétaire du Syndicat des Ouvriers Boulangers de Lille,

Monsieur,

J'ai constaté, en lisant l'article que vous avez daigné faire paraître dans le « Réveil du Nord » du 17 courant, sous l'intitulé « Ces Messieurs s'amusent », que vous faisiez encore une fois fausse route.

Le Syndicat patronal s'est, en effet, réuni, pour renouveler son bureau, comme il est d'usage tous les ans, mais tant qu'à se gausser des ouvriers boulangers, je n'en ai aucune connaissance, d'autant plus qu'il n'a nullement été question de votre Syndicat, j'ai tout simplement rappelé aux patrons boulangers présents que le repos hebdomadaire n'était pas mis en vigueur partout, comme vous me l'aviez fait remarquer dans votre dernière lettre, donc, je crois avoir rempli mon devoir envers vous, mais d'un autre côté, pour donner du travail à tous les chômeurs, comme vous le dites, je ne puis empêcher, un patron qui donne le repos, de faire le remplacement lui-même.

Quant au salaire, je crois qu'il est donné partout, et si il y a encore des patrons qui ne le donnent pas, faites comme vous l'avez dit : signalez-les par la voix des journaux, ou bien que les ouvriers n'y aillent pas travailler, ils seront bien obligés de se conformer, mais ne commettez pas d'injustices en attaquant des patrons qui ne cherchent qu'à fraterniser avec leurs ouvriers.

Je suis de ceux qui voudraient voir exister l'union entre patrons et ouvriers, et j'étudie les moyens pour y arriver, mais n'oubliez pas le proverbe : « Qui va doucement va loin ! »

Pour arriver à un bon résultat, il ne faut pas toujours se presser, et ce n'est pas par des menaces qu'on obtient les meilleurs.

Au moment où je termine, j'apprends qu'il n'y a rien de vrai dans les faits reprochés, et je dédis formellement vos allégations.

Aussi notez bien, qu'à l'avenir, démarches et articles dans les journaux resteront sans réponse ».

DUBREUCQ,
Président du Syndicat patronal
de la Boulangerie de Lille.

SYNDICATS DES EMPLOYES

Employés ! (des deux sexes), si vous désirez l'application stricte des lois sociales :

Repos hebdomadaire, huit heures, hygiène, etc.

Si vous voulez la semaine anglaise ou si vous tenez à la voir appliquer partout pour que votre patron ne soit pas tenté de vous la supprimer,

Adhérez au syndicat : 28 rue de Fives.

Et vous pourrez ensuite utiliser vos loisirs en venant à la coopérative, « La Syndicale » actuellement en formation.

Commencez par y adhérer.

Ecrire ou s'adresser : 28, rue de Fives.

UNION SYNDICALE DES OUVRIERS DES TRANSPORTS DE LILLE

Syndicat des transports. — Les camarades syndiqués sans travail (charretiers, chauffeurs d'autos) sont priés de se présenter au bureau du Syndicat pour du travail.

Pour les ouvriers charretiers forts salaires.

Permanence à l'Union de Lille. Bureau 6, à défaut 32, rue de Lamartine.

Le secrétaire, H. Lobert.

:: Convocations ::

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Chaque secrétaire de section technique de Lille est prié de faire parvenir au secrétariat, rue de la Clef, 32, les noms et adresses exactes des secrétaire et trésorier de section.

Jeudi 18 décembre, à 5 h. 30, assemblée pour tous les ouvriers peintres et vitriers au siège, rue de la Clef, 32. Présence indispensable.

Section des monteurs en charpente. — Dimanche 21 décembre, à 10 heures, assemblée pour tous les ouvriers monteurs, riveurs, levageurs, petite salle de la Bourse du Travail, rue de Paris. Tous devront être présents à cette réunion.

Section des latiers. — Dimanche 21 décembre, à 10 heures, au siège, rue de la Clef, 32, assemblée pour tous les ouvriers de la section. Présence indispensable.

Section des serruriers. — Vendredi 19 décembre à 6 h. 30, assemblée pour tous les ouvriers serruriers, tôliers, forgerons en bâtiment, rue Boucher de Perthes, estaminet de l'Univers. Présence indispensable.

Section des maçons et des manœuvres. — Réunion de la section mardi 23 décembre à 6 h. du soir, petite salle 2me étage, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, entrée par la Cour des Bourloires.